

**ASSOCIATION COUREURS DES
CRETES**

Président MESLIER Luc
8 Voie Romaine
Résidence Horizons Bleus, Bat 9,
Etage 3
20137 PORTO-VECCHIO
SIRET : 850 910 530 00011



Contact :

06.13.48.41.39
coueursdescrettes@gmail.com
www.coueursdescrettes.fr
Facebook / Instagram
@coueursdescrettes

**REGLEMENT DE L'ÉVENEMENT -
U SPIDALI TRAIL OFF – 2^oEDITION - 2023**

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

Le dimanche 01 Octobre 2023, l'association loi 1901 COUREURS DES CRETES organise l'évènement « U SPIDALI TRAIL OFF ».

C'est un trail découverte à allure libre (ou rando trail) limitée à 99 participants, sans dossards et sans chronométrage.

ARTICLE 2 – LES PARCOURS

U SPIDALI TRAIL OFF est un évènement qui regroupe une course et une marche :

LA COURSE : 14 km, avec 600 mètres de dénivelé positif : départ 09h30

LA MARCHÉ : 6 km, avec 170 mètres de dénivelé positif : départ 09h45

Les départs et arrivées sont communs depuis le lieu-dit U PARADISU à la sortie du village à l'Ospedale en direction du village de CARTALAVONU sur la commune de PORTO-VECCHIO. À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et/ou les horaires de l'épreuve. Elle se réserve également le droit d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure.

ARTICLE 3 – RAVITAILLEMENT

Il y aura un ravitaillement en eau sur le parcours (uniquement pour la course) au km 8 au Col de Mela.

A l'arrivée, on aura un ravitaillement en boisson et en alimentation.

Cependant de manière générale, il est recommandé aux participants de prendre en charge leur ravitaillement.

ARTICLE 4 – INFORMATIONS

Parking

Il est possible de se garer sur le lieu du départ ou alors à proximité au parking en terre situé en face du parc aventure aux abords du barrage en direction de Zona.

Accueil

Un local est mis à disposition de l'organisation et des participants au point de départ et arrivée par la Mairie de Porto-Vecchio.

Il va permettre d'accueillir les participants dans des conditions optimales et va servir :

- D'accueil
- De toilettes
- De vestiaires et point d'eau
- De mise en sécurité en cas d'accidents ou d'intempéries

Déchets

Plusieurs poubelles seront installées aux points d'accueil, de parking et de ravitaillements parcours et arrivée.

Elles seront toutes ramassées à la fin de l'événement et jetées dans les conteneurs appropriés.

Balisage provisoire

Un balisage provisoire composé de ruban balise sera installé quelques jours avant l'événement puis retiré dès la fin de l'événement. Cela permettra également de vérifier si aucuns détritrus n'a été jetés sur le parcours et donc de les ramasser au cas où.

Sécurité

La traversée de route sera sécurisée par 2 signaleurs.

Des contrôleurs au départ et à l'arrivée et un autre en milieu de parcours au lieu-dit Col de Mela vérifieront le passage de chaque participant.

ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS & CATEGORIES

La participation à l'événement est ouverte à toutes personnes majeures.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Ne peuvent participer que les coureurs qui ont rempli les conditions d'inscriptions suivantes :

- Inscription sur le site www.coureursdescrettes.fr
- Droit d'engagement
- Signature de la charte du trailer

ARTICLE 6 – CHARTE DU TRAILER

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez, le Parc Naturel Régional de Corse et Natura 2000 est basé sur un équilibre écologique fragile
- Respecter la faune et la flore
- Ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement que ce soit sur les parcours ou sur les lieux d'accueil
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse

ARTICLE 7 – DROITS À L'IMAGE

Par sa participation à U SPIDALI TRAIL OFF, chaque participant autorise expressément l'organisation à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette manifestation en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

ARTICLE 8 - ASSURANCE

L'organisation souscrit une assurance en responsabilité civile auprès de la MAIF.

L'organisateur rappelle aux coureurs l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L, 321-4 du Code du Sport).

Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à l'épreuve.

ARTICLE 9 - REGLEMENT

La participation à U SPIDALI TRAIL OFF, implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement. Il s'engage sur l'honneur à respecter la charte du Trailer. L'engagement à la manifestation entraîne l'acceptation du règlement dans son intégralité.